



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interdépartementale des routes  
Atlantique**

RN137

Échangeur de Cottes Mailles

Échangeur de Périgny

Pontages de fissures

Communes d'Aytré et Périgny

LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

**Vu** le code de la route ;

**Vu** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes et les arrêtés qui l'ont modifié ;

**Vu** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I huitième partie, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 modifiée ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 portant délégation de signature à monsieur le directeur interdépartemental des routes Atlantique ;

**Vu** la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;

**Vu** l'avis favorable du 2 juin 2020 de monsieur le maire de la commune de La Rochelle ;

**Vu** l'avis réputé favorable au 5 juin 2020 de monsieur le maire de la commune d'Aytré ;

**Vu** l'avis favorable du 2 juin 2020 de monsieur le président du conseil départemental de la Charente-Maritime ;

**Vu** l'avis favorable du 3 juin 2020 de monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de la Charente-Maritime ;

**Vu** le dossier d'exploitation ;

**Considérant** qu'en raison des travaux de pontages de fissures dans les bretelles de l'échangeur de Cottes Mailles sur la RN137, situé sur le territoire de la commune d'Aytré et dans la bretelle de sortie de la RN137 sens Rochefort vers Île de Ré dans l'échangeur de Périgny, situé sur le territoire de la commune de Périgny, il convient de mettre en œuvre des mesures temporaires d'exploitation,

## **Arrête**

**Article 1** - Afin de réaliser les travaux ci-dessus cités,

**chaque nuit de 20 heures à 6 heures, du lundi 15 juin à 20 heures au vendredi 19 juin à 6 heures 2020 :**

Fermeture de la bretelle de sortie RN137 sens Rochefort vers Île de Ré dans l'échangeur de Périgny.

La bretelle de sortie de la RN137 sens Rochefort vers Île de Ré dans l'échangeur de Périgny peut être fermée à la circulation, sauf besoins du chantier. Les usagers sont alors déviés par la RN137/RN237 sens Rochefort vers Île de Ré, demi-tour à l'échangeur du Treuil-Moulinier via le giratoire de l'Europe et retour sur la RN237/RN137 sens Île de Ré vers Rochefort, puis la bretelle de sortie de la RN137, sens Île de Ré vers Rochefort dans l'échangeur Villeneuve-les-salines.

Fermeture de la bretelle de sortie RN137 sens Île de Ré vers Rochefort dans l'échangeur Cottes Mailles

La bretelle de sortie de la RN137 sens Île de Ré vers Rochefort dans l'échangeur de Cottes Mailles peut être fermée à la circulation, sauf besoins du chantier. Les usagers sont alors déviés par la RN137 sens Île de Ré vers Rochefort, demi-tour à l'échangeur de Belle Aire via la RD939 et retour sur la RN137 sens Rochefort vers Île de Ré puis la bretelle de sortie de la RN137 sens Rochefort vers Île de Ré dans l'échangeur de Cottes Mailles.

Fermeture de la bretelle d'entrée RN137 sens Île de Ré vers Rochefort dans l'échangeur Cottes Mailles.

La bretelle d'entrée de la RN137 sens Île de Ré vers Rochefort dans l'échangeur Cottes Mailles peut être fermée à la circulation, sauf besoins du chantier. Les usagers sont alors déviés par la bretelle d'entrée de la RN137, sens Rochefort vers Île de Ré, la RN137 sens Rochefort vers Île de Ré, demi-tour à l'échangeur de Périgny via la RD108 puis retour sur la RN137 sens Île de Ré vers Rochefort.

Fermeture de la bretelle de sortie RN137 sens Rochefort vers Île de Ré dans l'échangeur Cottes Mailles.

La bretelle de sortie de la RN137 sens Rochefort vers Île de Ré dans l'échangeur Cottes Mailles peut être fermée à la circulation, sauf besoins du chantier. Les usagers sont alors déviés par la RN137 sens Rochefort vers Île de Ré, demi-tour à l'échangeur de Périgny via la RD 108, retour sur la RN137 sens Île de Ré vers Rochefort puis la bretelle de sortie de la RN137 sens Île de Ré vers Rochefort dans l'échangeur de Cottes Mailles.

Fermeture de la bretelle d'entrée RN137 sens Rochefort vers Île de Ré dans l'échangeur Cottes Mailles.

La bretelle d'entrée de la RN137 sens Rochefort vers Île de Ré dans l'échangeur Cottes Mailles peut être fermée à la circulation, sauf besoins du chantier. Les usagers sont alors déviés par la bretelle d'entrée de la RN137 sens Île de Ré vers Rochefort, la RN137 sens Île de Ré vers Rochefort, demi-tour à l'échangeur de Belle Aire via la RD939, et retour sur la RN137 sens Rochefort vers Île de Ré.

**Les fermetures de bretelles seront mises en œuvre non simultanément.**

**ARTICLE 2** - La signalisation de chantier est conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle susvisée. La fourniture, la pose, la maintenance et la dépose de la signalisation temporaire sont assurées par la direction interdépartementale des routes Atlantique (district de Saintes / CEI de La Rochelle).

**ARTICLE 3 -**

- Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime ;
- Monsieur le président du conseil départemental de la Charente-Maritime ;
- Monsieur le maire de la commune de d'Aytré ;
- Monsieur le maire de la commune de Périgny ;
- Monsieur le maire de la commune de La Rochelle ;
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de Charente-Maritime ;
- Monsieur le directeur interdépartemental des routes Atlantique ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Bordeaux,

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur interdépartemental des routes Atlantique,  
Le directeur adjoint chargé du développement